

RFP 87055-13-0275

R564.1 Examen par une tierce partie du code de mécanique probabiliste de la rupture
PRAISE-CANDU

Q&R#3

Q1. Les auteurs ne participeront pas au travail d'examen. Sera-t-il permis de les contacter pour obtenir de l'information et des précisions dans la mesure où leurs opinions n'entrent pas dans l'examen?

R1. Nous préférierions que l'entrepreneur ne contacte pas les auteurs directement pendant l'examen. L'examen devrait être indépendant. Nous pouvons donner aux auteurs des rapports du COG l'occasion d'étudier et de commenter les ébauches de rapport préparées par l'entrepreneur et nous pouvons les inviter à assister à la réunion de fin du projet. L'examen a pour objectif de cerner les lacunes potentielles ou les renseignements manquants dans les rapports du COG. Si l'entrepreneur soulève un point qui n'est pas clair ou qui doit être précisé, alors il s'agit d'une constatation.

Q2. Doit-on réaliser des scénarios d'essai avec plusieurs des codes ou est-ce suffisant de comparer les scénarios publiés?

R2. Non, l'entrepreneur n'a pas à effectuer de scénarios d'essai, seulement à évaluer les scénarios publiés.

Q3. Pouvez-vous préciser le processus de parrainage d'une cote de sécurité?

R3. Les exigences en matière de sécurité doivent être respectées au moment de l'adjudication du contrat et non à la date de clôture de la demande de soumissions. Si votre organisation ne répond pas en ce moment aux exigences de sécurité indiquées dans la demande de propositions (DP), la CCSN peut entamer un processus de parrainage sur demande. Tel qu'indiqué dans la DP, une demande de parrainage peut prendre plusieurs mois à traiter, et tout délai dans l'adjudication d'un contrat pour permettre au soumissionnaire choisi d'obtenir la cote de sécurité requise est laissé à l'entière discrétion de l'autorité contractante.